



## **INFORMATION AUX FAMILLES.**

### **DOSSIER D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE**

Année Scolaire 2017 / 2018

Bonjour,

Vous allez inscrire votre (vos) enfant(s) à un ou plusieurs temps périscolaire(s), merci de remplir de façon lisible et complète les différents documents et fournir les pièces demandées dès que possible.

Les inscriptions ne seront valides que lorsque vous nous aurez remis tous les documents demandés.

#### **Le PORTAIL FAMILLE :**

Ce logiciel vous permet d'inscrire votre ou vos enfant(s) depuis Internet pour tous les temps périscolaires.

Si vous n'avez pas vos codes d'accès personnels, les demander lors du dépôt du dossier d'inscription périscolaire en mairie.

Le portail famille est accessible depuis la page d'accueil du site de la commune :

[www.valencin.fr](http://www.valencin.fr)

#### **Rappel concernant les absences.**

Dans tous les cas si l'absence n'est pas signalée dans les délais (voir memento) et justifiée, elle sera facturée.

Pour les repas l'absence doit être signalée en mairie ou faite sur le portail famille au plus tard le jeudi 18h de la semaine précédente, sinon le repas sera facturé. Pour toute absence (maladie, raison personnelle) le repas du 1<sup>er</sup> jour est facturé.

#### **Santé des enfants :**

Dans le cas d'allergies alimentaires, médicamenteuses ou autres, il est important de les signaler, cela pour la sécurité de votre (vos) enfant(s).

### **PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 juin 2017**

- La fiche de renseignement générale complétée et signée.
- La (les) fiche(s) d'inscriptions aux différents accueils périscolaires auxquels vous inscrivez votre (vos) enfant(s), complétée(s) et signée(s).
- La fiche d'autorisation complétée et signée, pour les inscriptions aux accueils du matin et du soir.
- Attestation d'assurance extra-scolaire précisant le nom et prénom de ou des enfant(s).
- Attestation de responsabilité civile individuelle.
- Attestation d'employeur **pour inscription aux accueils du matin et soir.**
- Photocopie d'un justificatif de domicile **datant de moins 3 mois** (facture électricité, eau, gaz, téléphone fixe) ou déclaration impôts, taxe habitation.\*

En fonction de la situation de famille :

- Parents divorcés ou séparés avec jugement :
  - Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant et les modalités de garde.



# ACCUEILS PERISCOLAIRES VALENCIN

## MEMENTO FAMILLE

### À conserver

☎ : 04.78.96.13.06

✉ : [contact@mairie-valencin.fr](mailto:contact@mairie-valencin.fr)

Portail famille accessible sur le site de la commune : [www.valencin.fr](http://www.valencin.fr)

#### **Restaurant scolaire :**

**Les inscriptions, annulations se font en mairie, ou via le portail famille.**

**Annulation :** au plus tard le jeudi 18h de la semaine précédente, sinon le repas sera facturé.

**Absence d'un enseignant** de votre enfant, si vous décidez le jour même de ne pas le mettre à l'école et la cantine, le repas vous sera facturé. Pour toute absence (maladie, raison personnelle) le repas du 1<sup>er</sup> jour est facturé.

#### **Accueil du matin, soir :**

**Les inscriptions, annulations se font en mairie, ou via le portail famille.**

**Votre enfant doit venir tous les jours conformément à ce que vous avez indiqué lors de son inscription.**

L'inscription est annuelle, pour les personnes ayant des emplois du temps variables, possibilité de modifier le planning de votre enfant via le portail famille, avant le jeudi 18h de la semaine précédente.

☎ : 04.78.96.15.00

#### **ABSENCE :**

**Seules les absences signalées dans les temps et justifiées ne vous seront pas facturées.**